

ROUTES DEPARTEMENTALES N 18, 181, 44, 441 et 184

ARRETE N°AR-MO-2025-06-17-b
interdisant temporairement la circulation et le stationnement

=====

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT,
LE MAIRE DE RIOTORD,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié;

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 22 octobre 1963 modifiée;

VU l'arrêté en vigueur portant délégation de signature au Directeur des Services Techniques du Département et aux chefs de pôles de territoire;

VU la demande de l'ASA du Forez, demeurant rue des Hauts de Terrenolre, 42100 SAINT ETIENNE

VU l'avis favorable de la Commune de Saint Bonnet le Froid en date du 13 juin 205 ;

VU l'avis réputé favorable de la commune de Saint Julien Molhesabate ;

VU l'avis réputé favorable de la commune de Dunières ;

CONSIDERANT QUE le bon déroulement du rallye Saint Etienne-Forez nécessite la fermeture à la circulation et l'interdiction de stationner lors des épreuves spéciales sur les RD n° 18, 181, 44, 441 et 184 sur les Communes de Riotord, Saint Julien Molhesabate, Dunières et Saint Bonnet le Froid,

A R R E T E N T

Article 1 – La circulation et le stationnement seront interdits lors des épreuves spéciales à tous véhicules, (autres que ceux participant à la course ainsi que les véhicules de secours),

- Sur la RD 18 de Riotord à Coirrolles (PR 48+328 à 55+600),
- Sur la RD 181 de Coirrolles à Pont de Chirat (PR 0+000 à 1+916),
- Sur la RD 44 de Pont de Chirat à l'entrée de Saint Bonnet le Froid (PR 47+000 à 59+179),
- Sur la RD 441 du Carrefour avec la VC Liberthe / le Besset (PR 2+860) aux Setoux (PR 9+329),
- Sur la RD 184 du village des Mazeaux aux Setoux (PR 3+000 à 6+460),

Communes de Riotord, Saint Julien Molhesabate, Dunières et Saint Bonnet le Froid,

du vendredi 27 juin à 17h00 au samedi 28 juin 2025 à la fin de l'épreuve (prévue vers 22h00)

Article 2 – Pendant toute la durée de l'interdiction prescrite ci-dessus, la circulation sera déviée :
Pour les RD 18, 44, 181, 184 et 441, par les RD 501, 23, 105 et 18 via Dunières, Saint Bonnet le Froid et la Chalenconière.

Article 3 – La signalisation correspondante sera fournie et mise en place par les soins des organisateurs de cette manifestation, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 – Par dérogation à l'article 1, les véhicules de secours et les véhicules des forces de l'ordre sont autorisés dans le cadre de leurs interventions d'urgence, à circuler sur la section délimitée au même article, en prenant en compte les difficultés de franchissement à l'origine du présent arrêté.

Article 4bis – dérogations éventuelles pour la desserte des riverains, les transports scolaires, la desserte des établissements et propriétés agricoles (collecte du lait), les véhicules de collecte des ordures ménagères, ...

Article 5 – Le présent arrêté sera publié et affiché dans les communes de Riotord, Saint Julien Molhesabate, Dunières et Saint Bonnet le Froid.

Article 6 – Le Directeur des Services Techniques du Département, les Maires des communes désignées à l'article 5, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 - Le présent arrêté est exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

soit par courrier au: **6 cours sablon CS 90 129 63033 Clermont Ferrand**
soit par l'application Télérecours citoyens accessible sur: www.telerecours.fr

19 JUIN 2025

RIOTORD, le 19/06/2025
Le Maire

G. PEYRARD



MONISTROL SUR LOIRE, le
Pour la Présidente et par délégation,
Le Chef de Pôle de territoire de
Monistrol sur Loire

Jean-François RAFFIER

Département de la Haute-Loire
Direction des Services Techniques
Le Chef de Pôle de Territoire
de Monistrol-sur-Loire
Jean-François RAFFIER